

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DJS 309 - DPVI 335 Subvention à Trez'or Amuz.

M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Trez'or Amuz, 3, avenue Joseph Bédier (13e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros au titre de l'exercice 2011 est attribuée à l'association Trez'or Amuz (X09173/12506) 3, avenue Joseph Bédier (13e), pour son action "Ateliers d'écriture de musiques urbaines" (2011_00993).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.